Saint-Léger
en Gaume

N° 145

Mai 2022

Bulletin d'informations communales











Organisateurs d'événements festifs, sportifs et/ou culturels ? Ceci est pour vous !

Dès le 1er juillet, un nouveau Règlement Général de Police, adopté par les 4 communes de la zone de Police Sud-Luxembourg (Saint-Léger, Musson, Aubange et Messancy), entrera en vigueur.

Des changements et des adaptations de certaines règles à respecter sont à prévoir et notamment en ce qui concerne les différents événements organisés sur le territoire de la Zone Sud-Luxembourg.
Il vous sera désormais demandé de compléter, pour tout événement ouvert au public et/ou se déroulant sur l'espace public, un formulaire de déclaration qui sera à renvoyer au maximum 60 jours avant la manifestation à la commune, soit en version papier, soit par mail à l'adresse event@saint-leger.be.

Ce formulaire est disponible :

- Soit sur le site de la commune : www.saint-leger.be > Organisation de manifestations > Organisation de manifestations diverses > Formulaire de déclaration d'événement.
- Soit sur simple demande par téléphone 063/23.92.94, par mail ou au guichet de la commune.

Il en va du bon déroulement de votre manifestation et de votre protection en cas d'incident.

GAUME DECORS sprl
Peinture - Décoration intérieure et extérieure
Revêtements murs et sols
HYDROFUGE FAÇADE PEINTURE FAÇADE
0475/48 33 20 - 063/23 41 20 • 6747 Châtillon

Regifo Edition
Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition
Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.
Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!
071/740 137 - info@regifo.be - www.regifo.be
Votre conseiller en communication, Roland CROSSET se fera un plaisir de vous rencontrer.
Prenez contact avec lui au 087/267 886

Chauffage
Sanitaire
Ventilation
JOSY GONRY SPRL
2 rue des Balbuzards
Zoning industriel
6761 LATOUR
Tél. 063/57 96 44
info@josygonry.be
www.josygonry.be

MT Toiture
Couverture, charpente, zinguerie
Mickaël Tasiaux
6747 Saint-Léger
0491/457005
mt.toiture@hotmail.be

Table des matières

Vie culturelle
- Pour les organisateurs d'évènements festifs 2

Vie communale
- Heures d'ouverture de la Maison Communale 4
- Réservations des salles du complexe sportif 4
- Collecte de textiles ménagers 4
- Campagne de dératisation 4
- La Donnerie 5
- Noces d'Or 5

Environnement
- Les Journées Wallonnes de l'Eau 6
- Un arbre à abattre ? 6
- Les déchets verts 7
- Guide du compostage domestique 7
- Les infos d'Idelux 8

Agriculture
- La PAC... à quoi ça sert? 9

Bien-être animal
- Vétérinaires belges auprès des réfugiés ukrainiens et de leurs animaux 10
- Préservation des hirondelles 10

Vie sociale
- Dépistage du diabète 11
- Fabrication de sacs 11

Vie sportive
- Un nouveau dojo à Châtillon 12
- Luca, étoile montante du tir à la carabine 12

Vie économique
- Nouveau à Saint-Léger ! 13

Vie touristique
- Ouverture de la saison estivale 13
- La «Cuisine Sauvage» vous accueille 14
- Les infos provinciales 14

Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Un enfant, une transparente 15
- L'école communale de Châtillon adopte un sentier 16
- Salon des activités extrascolaires 16
- Les stages d'été 17
- Plaine de vacances été 2002 18
- Consultations ONE 18

Excursion des aînés 19

Chronique Léodegarienne 19

Saint-Léger en Gaume

LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Léodégariens,

Après deux années difficiles, avec l'arrivée du printemps, comme vous le constaterez dans ce bulletin communal, les activités de tout ordre reprennent sur notre commune.

Pour toute organisation, une demande d'autorisation est nécessaire.

Vous lirez dans ce bulletin, les principales règles à respecter lors d'évènements festifs, sportifs ou culturels.

Nous sommes bien conscients que cette formalité entraîne un surcroit de travail aux organisateurs. Mais l'administration est là pour les aider dans leurs démarches. N'hésitez pas à contacter l'agent responsable.

Si l'on veut que la manifestation se déroule dans de bonnes conditions, cette démarche est nécessaire, car je ne vous apprends rien en vous disant, qu'en cas d'accident, la responsabilité des organisateurs peut être engagée.

Il ne faut pas oublier que dans notre société actuelle, en cas d'accident, on veut toujours trouver un responsable.

Pour votre information, le nouveau règlement général de police entrera en vigueur le premier juillet. Il est le même pour les quatre communes de notre zone de police.

Ce règlement se veut plus simple et est d'une lecture plus facile. Il n'est pas fort différent de l'actuel.

J'espère que ces formalités ne décourageront pas les bénévoles ô combien indispensables dans nos trois villages.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne lecture.

Votre Bourgmestre,
Alain RONGVAUX



Heures d'ouverture de la Maison Communale

Lundi		08h30 - 12h00		13h00 - 16h00
Mardi		FERMÉ		13h00 - 16h00
Mercredi		08h30 - 12h00		13h00 - 16h00
Jeudi		08h30 - 12h00		13h00 - 16h00
Vendredi		FERMÉ		13h00 - 16h00
Samedi - Permanence		09h00 - 12h00		FERMÉ
Dimanche		FERMÉ		FERMÉ

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger Rue du Château, 19 6747 Saint-Léger	Tél. : +32 (0) 63/23.92.94 Fax : +32 (0) 63/23.95.82	www.saint-leger.be contact@saint-leger.be Commune de Saint-Léger

Réservations des salles du complexe sportif

Vous souhaitez réserver les salles du complexe sportif ?

Pour réserver ou modifier une location, veuillez contacter, par téléphone ou par e-mail, durant les heures d'ouverture de l'Administration communale :

- Madame Mélissa SCHUMACKER - 063/23.92.94 – **centresportif@saint-leger.be.**
- Madame Florence TAILLANDIER – **centresportif@saint-leger.be.**
- Monsieur Daniel TOUSSAINT - 063/58 99 22 - 063/23 92 94 - **centresportif@saint-leger.be.**

Heures d'ouverture de la cafétéria

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi / Dimanche
Fermé	19h-23h00	Fermé	19h-23h00	20h-23h (un vendredi sur deux)	Fermé

Statistiques concernant les textiles ménagers collectés en 2021 sur le territoire de notre commune

Au cours de l'année **2021**, Terre asbl a collecté, via ses bulles à vêtements, **7.780 kilos** dans votre commune. Ce qui représente **80 %** de ce qui avait été collecté en 2020.

Ce tonnage a été traité comme suit : 56,51% de vêtements réutilisés via nos magasins ou nos centres de tri dans les pays du sud, 25,77% de vêtements recyclés en fibres et 17,72% de déchets.

Vous souhaitez en savoir plus sur le Groupe Terre, alors parcourez le dernier rapport annuel : https://rapportannuel.groupeterre.org/

En accueillant des bulles à vêtements, nous soutenons :

- **Le circuit court en Wallonie** : malgré une année encore difficile sur le plan sanitaire, les 23 magasins de seconde main de Terre asbl ont permis de valoriser 480 tonnes de vêtements sur les 19.050 tonnes récupérées au total en 2021. L'ambition de Terre asbl est de doubler la valorisation en magasin pour 2026.
- **L'emploi local** : depuis plus de 70 ans, Terre asbl cherche à offrir une place à chacun.e dans la société. Par sa mission d'insertion par le travail, l'activité de récupération textile permet ainsi à des personnes peu ou pas qualifiées de vivre dignement. Le chiffre de 250 collaborateurs a été atteint. Merci à vous.
- **La solidarité internationale** : les projets et les partenariats de Terre asbl ont un impact direct sur la qualité de vie d'au moins 23 000 personnes au Sénégal, au Togo, au Mali, au Burkina Faso et au Pérou.

Campagne de dératisation



Dans un souci de sécurité sanitaire, la Commune de Saint-Léger lance une campagne annuelle de dératisation. Cette campagne comprend 3 passages, espacés de 4 mois, dans les différents villages de la Commune.

La première a eu lieu en avril dernier.

Nous vous tiendrons informés, sur la page Facebook et le site internet de la commune, des deux prochaines dates.

Bien que le produit soit placé dans les chambres de visite des égouts, surveillez vos animaux domestiques afin qu'ils n'en n'ingèrent pas. Les risques sont minimes voire nuls, mais si tel était le cas, contactez immédiatement votre vétérinaire.

La Donnerie : donner plutôt que jeter

Il y a un et demi, la Donnerie ouvrait ses portes. Depuis, des centaines d'objets sont repartis pour une nouvelle vie.

Pour rappel, en octobre 2020 la Donnerie prenait ses quartiers non loin du recyparc communal. Un conteneur maritime de 6 mètres de long, aménagé avec des étagères, était prêt à accueillir les dons des habitants de la commune.

Depuis sa mise en place, quatre bénévoles se relaient afin de mettre de l'ordre parmi les dons. Quelques personnes profitent également de leur passage pour faire un peu de rangement. Mais l'idéal évidemment, c'est que chacun contribue, en déposant directement les objets à donner au bon endroit, en fonction des étiquettes apposées sur les étagères.

La Donnerie fait le bonheur des petits et des grands : les enfants adorent faire un détour par la Donnerie pour découvrir les nouveaux jouets déposés. Des grands-parents font leur marché pour trouver de nouveaux jeux à proposer à leurs petits-enfants quand ils leur rendront visite. Les amateurs de décos de Noël ont pu dénicher quelques nouvelles décos pour égayer leur logement. Les jeunes parents trouvent des articles de puériculture bien utiles pour prendre soin de leur nouveau-né. D'autres récupèrent des objets pour les restaurer ou les intégrer dans des nouvelles créations, dans des activités pour enfants...

À la fois une alternative au gaspillage et un lieu de solidarité, la Donnerie permet de désencombrer sa maison, tout en faisant des heureux. Alors, si vous êtes en possession d'objets en bon état, qui peuvent encore être utiles et dont vous souhaitez vous débarrasser, faites-en profiter d'autres, plutôt que de les jeter.



Petit rappel sur le fonctionnement de la Donnerie :

Localisation :

Rue des Neufs Prés à Saint-Léger, à côté du recyparc.

Heures d'ouverture :

Aux mêmes heures que le recyparc :

Été (du 01/05 au 31/10) :
Du lundi au vendredi : 13h-19h
Le samedi : 9h-18h

Hiver (du 01/11 au 30/04) :
Du lundi au vendredi : 12h-18h
Le samedi : 9h-18h

Dépôts :

Objets en bon état, propre et non-obsolètes.

OBJETS ACCEPTÉS : Vaisselle, jeux et jouets, articles de puériculture, décoration intérieure et extérieure, petit-électroménager, matériel informatique, téléphones, outils, matériel scolaire, accessoires de sport et animaux, accessoires de mode (petite maroquinerie, ceintures, bijoux,

OBJETS REFUSÉS : Vêtements, chaussures, denrées alimentaires, médicaments, produits cosmétiques, produits entamés, plantes, armes, vaisselle cassée/ébréchée, meubles

Alternatives :

Vêtements-chaussures : CPAS (LU-VE 9h-11h30) / Bulles Curitas dans le recyparc.

Objets volumineux : apportez une photo de qualité avec vos coordonnées (numéro de téléphone/adresse e-mail), un panneau d'affichage est disponible à l'entrée de la Donnerie pour les afficher.

En complément de la Donnerie, la page FB « Je cherche ou je donne sur la commune de Saint-Léger » permet également le don ou l'échange d'objets.





Noces d'Or



Cette année, la cérémonie des Noces d'Or sera organisée le dimanche 7 août.
Un complément d'information parviendra aux familles concernées dans les prochaines semaines.
Réservez d'ores et déjà la date.



Les Journées Wallonnes de l'Eau

Dans le cadre des journées wallonnes de l'eau, le dimanche 20 mars dernier, au matin, visite des captages et du château d'eau de la commune de Saint-Léger.
Merci au Syndicat d'Initiative et au Contrat de Rivière Semois-Chiers, en partenariat avec nos services, d'avoir proposé cette visite très intéressante.
Un exposé qui a permis à chacun de comprendre le principe de fonctionnement de notre réseau d'eau, qui reste encore propriété communale, grâce à des explications claires et précises données par le chef des travaux, Didier DEPIENNE.
L'occasion également pour Céline ZINTZ, du Contrat de Rivière Semois-Chiers, de présenter l'application IZI TRAVEL sur les balades au fil de l'eau.








Un arbre à abattre ? Attention à la législation !

Suite aux évènements d'abattage d'arbres médiatisés dans notre commune courant mars, voici quelques informations utiles :

La commune, en partenariat avec le Département de la Nature et des Forêts (DNF), va continuer son travail de classement des arbres remarquables sur son territoire.

Avez-vous l'intention d'abattre un arbre sur votre terrain ?

Suivant le Code du Développement territorial (CoDT), article D.IV.4, **abattre des arbres est souvent soumis à un permis d'urbanisme :**

- **10° boiser ou déboiser** ; toutefois, la sylviculture dans la zone forestière n'est pas soumise à permis ;
- **11° abattre :**
 - **a)** des arbres isolés à haute tige, plantés dans les zones d'espaces verts prévues par le plan de secteur ou un schéma d'orientation local en vigueur ;
 - **b)** des haies ou des allées dont le Gouvernement arrête les caractéristiques en fonction de leur longueur, de leur visibilité depuis l'espace public ou de leurs essences ;
- **12° abattre, porter préjudice au système racinaire ou modifier l'aspect d'un arbre ou arbuste remarquable ou d'une haie remarquable**, lorsqu'ils figurent sur une liste arrêtée par le Gouvernement ; le Gouvernement peut établir une liste des travaux qui portent préjudice au système racinaire ou qui modifient l'aspect des arbres, arbustes et haies remarquables ;
- **13° défricher ou modifier la végétation** de toute zone dont le Gouvernement juge la protection nécessaire, à l'exception de la mise en œuvre du plan particulier de gestion d'une réserve naturelle domaniale, visé à l'article 14 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, du plan de gestion d'une réserve naturelle agréée, visé à l'article 19 de la même loi, ou du plan de gestion active d'un site Natura 2000 visé à l'article 27 de la même loi ;

Des questions ?

Prenez contact avec le service urbanisme de la commune au 063/58.99.25



— Les déchets verts, pas le long de la rivière ou à l'entrée des bois ! —

Taille de haies, d'arbres, feuilles mortes, restes de nourriture, déchets ménagers, tontes de pelouses, … sont des déchets « verts ». Même s'ils sont biodégradables, ils posent de nombreux problèmes :

1. Ils polluent la rivière. Ils contribuent à la pollution organique qui favorise le phénomène d'eutrophisation (prolifération d'algues et de bactéries entrainant un appauvrissement du milieu en oxygène) => perte de faune et flore aquatique.
2. Ils déstabilisent les berges. Les tontes de pelouses provoquent une asphyxie des plantes indigènes et le pourrissement de leurs racines. Les berges ainsi mises à nu peuvent se déstabiliser au risque de s'effondrer (ce phénomène est accentué lors des « coups d'eau »).
3. Ils provoquent une baisse de biodiversité et attirent des plantes nitrophiles (ortie, liseron, ronce) suite à l'excès de nutriments et favorisent l'installation de plantes invasives telles que la renouée du Japon et la balsamine de l'Himalaya qui ont la faculté de se développer rapidement dans les milieux fragilisés au détriment de la flore locale.
4. Ils entravent le bon écoulement des eaux.
5. Ils constituent une pollution visuelle et olfactive qui ouvre la porte à d'autres types de dépôts et à une prolifération d'animaux indésirables.

Que faire de vos déchets verts ?

- → Réaliser un compost (à une distance minimale de 6 m de la berge).
- → Les conduire au recyparc.

Les personnes qui déposent des déchets verts dans un cours d'eau, sur ses berges ou dans la nature s'exposent à des amendes et des poursuites judiciaires.



Balsamine de l'Himalaya



G. Thèves







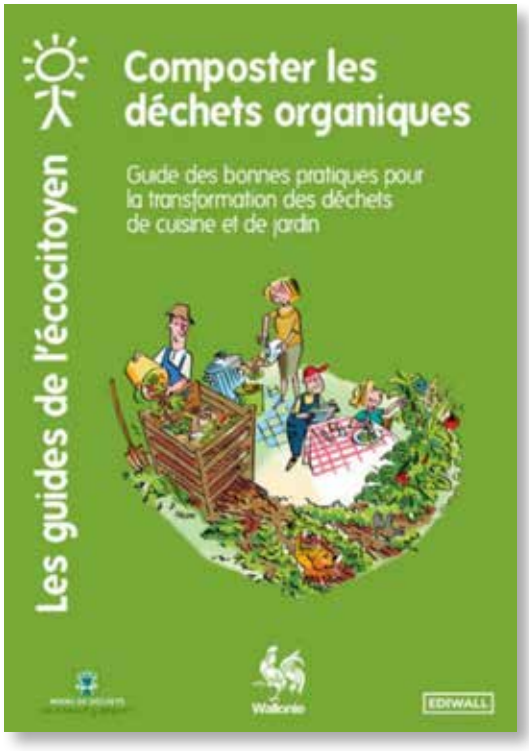




Guide du compostage domestique

Les déchets organiques, nous pouvons les transformer. Mettre en œuvre un compost ne demande que de changer légèrement nos habitudes, et un investissement de trois minutes par jour… Ce guide apporte un éclairage aux interrogations sur le sujet et aide dans la mise en route de cette action en faveur de l'environnement

Le guide est disponible, en version papier, au guichet de la commune ou en téléchargement sur le site internet de la commune : www.saint-leger.be > actualités > guide du compostage domestique



DÉCHETS

3 conseils pour un printemps sans pesticides

Les pesticides sont des produits dangereux qu'il convient d'utiliser avec attention. Leurs emballages doivent être rapportés au recyparc. Mais nous pouvons aussi adopter des gestes plus respectueux de l'environnement. C'est pour sensibiliser à ces bonnes pratiques qu'IDELUX Environnement s'associe au « Printemps sans pesticides » avec l'asbl CORDER, Adalia, la COPIDEC et la Wallonie.

Respecter les dosages

Mal utilisés, les pesticides représentent un risque important pour votre santé et l'environnement. Les instructions fournies avec le produit (dosage, dilution, méthode d'application) permettent non seulement un traitement efficace mais également de limiter les risques pour l'utilisateur (brûlure, contamination…) ou pour l'environnement. Il est donc primordial de respecter ces conditions d'utilisation.

Privilégier les alternatives écologiques

Vous pouvez par exemple attirer dans votre jardin les prédateurs naturels des ennemis de vos plantes en favorisant la biodiversité, grâce à une bande fleurie spontanée ou à semer, un nichoir, des haies, un hôtel à insectes, ou en évitant de tondre votre pelouse avant la mi-juin.

Rapporter les emballages des pesticides au recyparc

Néanmoins, si vous avez recours à des pesticides, sachez que leurs emballages font partie des déchets spéciaux des ménages (DSM). Cela signifie que ces déchets ne peuvent en aucun cas être jetés à la poubelle, mais doivent obligatoirement être apportés au recyparc (attention, le dépôt au recyparc est valable uniquement pour les ménages ; les entreprises doivent faire appel à des repreneurs agréés).

>>> Plus d'infos et concours : sur le site du Programme Wallon de Réduction des Pesticides, www.pwrp.be, du 20 avril au 20 mai 2022.



>>> Plus d'infos ?

- Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.
- Facebook IDELUX Environnement & Eau
- par téléphone au 063 23 19 87, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

ENTREPRISES

Idelux promeut le territoire parce que prospérité rime avec prospection

Contribuer au bien-être de la population luxembourgeoise, c'est aussi lui permettre d'accéder à de bons jobs à proximité. Mais rien n'est donné. Pour que des entreprises investissent ici plutôt qu'ailleurs, il faut « se battre ». Entendez trouver les bons interlocuteurs, les rencontrer et les convaincre. C'est ce que fait IDELUX depuis 1962. Avec un certain succès.

Agence de développement économique du Luxembourg belge, IDELUX œuvre à la prospérité de sa région. Le premier levier de son action, c'est le respect de celles et ceux qui y entreprennent déjà.

« Nous connaissons le tissu économique de notre région et cherchons avant tout à identifier et à trouver les chaînons manquants, en fonction des opportunités, du contexte et de nos atouts face à la concurrence forte d'autres régions. »

Pratiquement, la prospection reste un métier exigeant, notamment du fait de cette concurrence interrégionale mais aussi parce que la décision de s'implanter sur un territoire est un engagement lourd de conséquences pour l'investisseur. Logiquement, il soupèse au mieux les différents aspects de son projet. Sa concrétisation prend du coup parfois plusieurs années.

« Nos leviers d'action, outre les contacts directs, passent par une présence sur des salons soigneusement ciblés, la collaboration avec des consultants spécialisés, l'apport de plus en plus important de campagnes digitales. Nous pouvons aussi compter sur la collaboration de l'Agence Wallonne à l'Exportation (l'AWEX). Celle-ci nous transmet régulièrement des projets que nous suivons avec attention. »

>>> Plus d'infos ? https://blog.investinluxembourg.be/idelux-promeut-le-territoire-parce-que-prosp%C%3A9rit%C%3A-9rime-avec-prospection



EAU

Votre terrain est concerné par un projet d'épuration – Comment ça se passe ?

La construction d'une station d'épuration et/ou d'un collecteur passe par des étapes de sondage et d'étude des terrains pressentis pour les accueillir. Que ce soit pour l'évaluation des contraintes technico-environnementales, la réalisation du levé topographique, les analyse de sol, la délimitation des emprises, …

Les géomètres, bureaux d'essais géotechniques et chefs de projet sont amenés à sillonner des terrains privés. En vue d'expliciter ces projets et de faciliter la communication entre les parties, IDELUX Eau a conçu une brochure explicative destinée aux propriétaires et locataires des terrains privés concernés. Cette brochure se veut informative et rassurante. Ainsi, elle rassemble toutes les informations liées aux levés et essais de sol mais aussi, par exemple, à l'acquisition des emprises nécessaires à l'aboutissement de projets publics.

>>> Plus d'infos ? https://www.idelux.be/fr/votre-terrain-est-concerne-par-un-projet-d-epuration-comment-ca-se-passe.html?IDC=2513&IDD=55336



IDELUX PROJETS PUBLICS

Un Escape Game pour sensibiliser les plus jeunes au secteur industriel de la province de Luxembourg

C'est une réalité : les métiers de l'industrie sont mal connus et ont moins la cote auprès des jeunes et de leurs parents. Or ces secteurs sont nombreux et peuvent ouvrir à des emplois variés et épanouissants. Pour le faire savoir, IDELUX et la Province de Luxembourg vont sensibiliser plus de 6 500 élèves de 5e et de 6e primaires grâce à l'« Escape Game Industrie en province de Luxembourg ». Les élèves seront immergés dans les entreprises via un jeu d'évasion numérique dans lequel ils manipuleront de nombreux équipements pour découvrir les secteurs importants de notre province.

Un outil à disposition des écoles primaires

Une première expérience pilote menée en janvier et février 2022 dans 5 écoles (Habay-la-Vieille, Halanzy, Longlier, la Roche-en-Ardenne et Gouvy) a suscité beaucoup d'intérêt et les retours étaient très positifs. Le jeu est aujourd'hui prêt à parcourir l'ensemble des écoles primaires de la province de Luxembourg. Il est mis à disposition des élèves du 3e degré primaire de la province, soit un total de 189 écoles jusqu'à la mi 2025.



>>> Plus d'infos sur : https://www.idelux.be/fr/un-escape-game-pour-sensibiliser-les-plus-jeunes-au-secteur-industriel-de-la-province-de-luxembourg.html?IDC=2513&IDD=55308

AGRICULTURE



La PAC... à quoi ça sert ?

En décembre dernier, les agriculteurs ont manifesté à plusieurs reprises au sujet de la PAC. Pourquoi ont-ils manifesté ? Quel est l'objectif de la PAC ? On vous l'explique en bref et en clair !

La PAC, c'est la politique agricole commune. Après la seconde guerre mondiale, assurer l'approvisionnement alimentaire à des prix abordables était une priorité, et c'était l'objectif premier de la PAC. Au fil du temps, les missions des agriculteurs dans le cadre de cette politique européenne se sont diversifiées.
Les préoccupations environnementales, de qualité sanitaire des productions, de bien-être animal… sont désormais, et c'est normal, bien présentes dans la PAC. Les agriculteurs ont un nombre important de règles strictes à respecter pour nourrir leurs concitoyens, tout en étant très attentifs à ces diverses normes. S'ils ne les respectent pas, ils sont sévèrement sanctionnés et perdent une part des aides allouées.
Au-delà de cet aspect réglementaire, les agriculteurs, qui sont des citoyens comme les autres, ont évidemment pleinement conscience des défis qui se posent à notre société, en particulier en matière de climat. Leur rôle dans la lutte contre le changement climatique, ils comptent bien l'assumer, et être des acteurs d'évolution vers plus de durabilité.
S'ils ont manifesté en décembre dernier, c'est précisément pour pouvoir s'appuyer sur une PAC solide, qui motive des jeunes à s'engager dans la profession (c'est une difficulté majeure du secteur aujourd'hui), qui permette à tous les agriculteurs de renforcer leur engagement environnemental et climatique sans mettre davantage en danger la santé économique de leur ferme, qui est déjà précaire dans de très nombreux cas. C'est aussi parce que les propositions sur la table leur faisaient craindre une diminution de la production européenne et donc la perte de notre autonomie alimentaire. Le risque, c'est une alimentation à 2 vitesses : locale, de haute qualité et respectueuse de l'environnement pour les consommateurs aisés, ou de qualité moindre sur le plan sanitaire et environnemental, venue d'autres régions du monde, pour les familles plus modestes.
Ce modèle, les agriculteurs n'en veulent pas : il n'est bon ni pour notre agriculture familiale, ni pour notre planète, ni pour la qualité de notre alimentation.
Votre soutien citoyen lors des actions de décembre montre que vous avez perçu l'importance de ces enjeux. Merci à vous ! Et n'oubliez pas…mangez wallon, c'est bon !



FWA



Les vétérinaires belges aux côtés des réfugiés ukrainiens et de leurs animaux

La guerre en Ukraine a jeté sur les routes des milliers de familles ukrainiennes qui, courageusement, ont emmené avec elles leurs animaux de compagnie, souvent synonyme de réconfort.
Ces animaux en provenance d'Ukraine sont soumis à une réglementation stricte en entrant sur le territoire de l'Union Européenne. Les démarches qui doivent être entreprises peuvent s'avérer compliquées, pour qui débarque en urgence !

Au vu de l'actualité, l'Union Professionnelle Vétérinaire a décidé d'accompagner les vétérinaires pour qu'ils puissent accueillir au mieux et en toute sécurité les chiens, chats et furets des familles en provenance d'Ukraine. Les accompagner dans leurs démarches de régularisation de leur statut et leur offrir les meilleurs soins parait essentiel.

L'une de leurs préoccupations au cœur de cette actualité mouvementée, est de maintenir la Belgique indemne de rage. En effet, depuis plus de 20 ans, aucun cas n'a été recensé dans notre pays. Ce qui n'est pas le cas en Ukraine. Afin de protéger l'ensemble des populations, tous les animaux de compagnie venant de l'étranger doivent donc être en ordre de vaccination contre la rage et nous devons nous en assurer.
La rage tue mais nous pouvons l'éviter !

Après de multiples concertations et en collaboration avec VeDa, SAVAB- Flanders et l'AFSCA, l'UPV est fière d'annoncer que nos vétérinaires, qui chaque jour se battent pour la sécurité et le bien-être des animaux et de leur famille, sont aussi aidés au travers d'actions concrètes leur permettant de faciliter l'identification et la vaccination, comme une indemnisation de 30 € par vaccin rage administré.
Un bien beau projet d'entraide !

Vous connaissez des ressortissants ukrainiens qui sont accompagnés de leurs animaux ?

Concrètement, que doivent-ils faire ?

- Se rendre chez un vétérinaire de la commune dans laquelle ils vont résider.
- Si l'animal est identifié par chip et possède un passeport, le prendre avec vous lors de la visite chez le vétérinaire afin de vérifier son identité et ses vaccins.
- Si l'animal n'est pas identifié, le vétérinaire procédera à son identification et à la vaccination antirabique obligatoire. Un passeport européen pour l'animal sera alors remis à son propriétaire.
- Si l'animal n'est pas en ordre de vaccination contre la rage lors de l'arrivée en Belgique, le vétérinaire le vaccinera. Les contacts avec d'autres animaux ou personnes en dehors de la famille devront être absolument évités.

Ensemble, partageons au maximum l'information !



Préservation des hirondelles : recevez votre nichoir gratuitement*

La commune de Saint-Léger a à cœur d'agir pour la préservation des hirondelles et souhaite soutenir les différentes initiatives citoyennes visant à la protection de ces oiseaux.

C'est pourquoi, nous mettons GRATUITEMENT à disposition des personnes qui le désirent, des nichoirs doubles* afin de nous aider dans cette démarche.

Comment faire pour obtenir votre nichoir ?
En vous rendant au guichet de la commune, il vous sera remis sur simple demande, en échange de vos coordonnées.

Nous vous remettrons également une fiche d'instructions pour le placement de votre nichoir.



Nids aux abords du barrage de l'Eau d'Heure

** Un seul nichoir par famille, dans la limite des stocks disponibles. Il est possible que vous soyez placés sur liste d'attente.*



Dépistage du diabète en pharmacie



Fabrication de sacs au profit des ukrainiens

Dans le cadre des cours de couture organisés par Art'Ligue, des sacs en tissus, destinés à être remplis de vivres pour les réfugiés ukrainiens, ont été cousus, à la demande de Chantal RONGVAUX, présidente du CPAS.
Ces sacs ont été réalisés par de jeunes demoiselles, déjà très habiles avec leur machine à coudre.



De gauche à droite, sur la photo : Nina, Maria, Muriel, Elsa et Rosalie

Elles ont également été aidées par des dames : Christine, Marie-Christine, Andrée, Cindy, Laetitia, Marie-Thérèse, Maryse et Ariane, accompagnées de Françoise, qui a eu la patience d'enfiler les cordons pour lier les sacs.



Merci à toutes pour votre travail.



Un nouveau dojo à Châtillon



Luca, étoile montante du tir à la carabine

Grand, mince, sportif, souriant, Luca KLEIN est un adolescent de 15 ans comme beaucoup d'autres à une petite différence près : son sport.

En effet, depuis bientôt 2 ans Luca pratique le tir à la carabine à 10 mètres. Méconnue du grand public, cette discipline fait partie du panel des disciplines de tir sportif présentes aux Jeux Olympiques. 3ème sport individuel le plus pratiqué au monde, après le tennis et le golf, le tir sportif demande concentration, rigueur et détermination ; toutes qualités que Luca montre quand il épaule sa carabine dans le stand du Shooting Club Arlon.

Ayant tâté de la compétition, il y a pris goût. Sous la houlette de René DECKER, avec les conseils d'Anne GOFFIN et surtout le soutien de sa famille, Luca a grimpé sur la plus haute marche du podium au championnat provincial et au championnat régional en catégorie Cadets.

De plus, ayant la double nationalité belge-luxembourgeoise, il a pu participer au championnat grand-ducal et là aussi, a remporté haut la main le titre national.

Que voilà une belle moisson de médailles pour ce jeune de Châtillon à qui nous souhaitons une belle carrière sportive.



Nouveau à Saint-Léger !

La Déren'



La Déren' se dit d'une dernière bière avant de clôturer une soirée… en sachant très bien que ce n'est jamais la dernière !
Exemple « Allez c'est la Déren' et puis j'y vais ! »

La Déren' est une bière blonde à haute fermentation, refermentée en bouteille. Elle est à base de houblon bio Belge (Cascade), de malts Pilsen et Munich.
Son degré d'alcool est de 5.5°.
La Déren' est une bière légère avec du caractère !

Envie de la goûter ???

Vous pouvez déjà la trouver sur la commune :

- Au Caf' Conc'
- Au Spar
- À la boucherie DROPSY
- Chez Cotés-Arômes.

Vous pouvez également passer commande par mail : laderen2021@gmail.com ou par tél au 0496/20.97.21.

N'hésitez pas également à visiter la page Facebook : La Déren'.

En vous souhaitant d'avance, une bonne dégustation.



Bouquets D'ici





Ouverture de la saison estivale

La saison estivale au lac de Conchibois débutera le **25 juin** prochain et se terminera le **28 août**.

La baignade y sera autorisée uniquement en présence d'un maître-nageur de **12h à 20h**.
Nous rappelons qu'en dehors de ces horaires et sans maitre-nageur, la baignade est strictement interdite.

Horaire de la cafétéria :
Du lundi au jeudi de 12h à 21h
Du vendredi au dimanche de12h à 22h



La « Cuisine Sauvage » vous accueille...

Du 29 mai au 28 août, venez profiter du site de la Rouge-Eau, de 15h à 20h.

Vous pouvez également réserver l'endroit pour profiter du site en famille ou entre amis en téléphonant à Dominique BERNARD au 0493/20.19.93 ou à Lydia GODEFROID au 0479/38.49.24



Les infos provinciales

Davantage de visibilité pour les hébergements touristiques

#Ça, c'est la Province !

En province de Luxembourg, les propriétaires de gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, campings, villages de vacances et attractions, se comptent par centaines. Si vous ou vos proches en font partie, le service provincial du tourisme dispose d'une cellule d'accompagnement des prestataires touristiques. Elle est là pour améliorer la visibilité et le positionnement sur le web via un accompagnement numérique.
Comment ? En proposant **gratuitement** un processus complet comprenant :

- ➜ un audit numérique des outils existants mettant en avant leurs forces et faiblesses : analyse du site web, de la fiche Google My Business, présence et utilisation des réseaux sociaux, e-réputation (avis clients), référencement naturel, commercialisation en ligne, ...
- ➜ une sélection des axes les plus judicieux à travailler pour optimiser le positionnement en ligne
- ➜ des conseils pratiques pour le site web, l'amélioration des réseaux sociaux, la mise en place de campagnes sponsorisées, la conception d'une page Google My Business, TripAdvisor, ...
- ➜ une aide à l'e-commercialisation via l'Outil Régional de Commercialisation (ORC) développé par Wallonie Belgique Tourisme pour la vente en ligne sur les supports numériques
- ➜ une analyse puis une amélioration des contenus néerlandophones
- ➜ un accès gratuit à la médiathèque pour illustrer leurs supports
- ➜ une aide de 120 euros est proposée aux hébergements de terroir pour l'amélioration de leurs outils numériques.

Toutes les infos et le formulaire se trouvent sur le site
084/410 216 - f.baade@province.luxembourg.be

Pollens et allergies : la Province vous informe

La Province de Luxembourg est active en cette matière qui affecte la santé. Pour prévenir ces allergies, elle collabore, avec Sciensano, aux mesures du taux de pollen et de spores fongiques dans l'air extérieur.

Le réseau de surveillance aérobiologique belge compte 5 stations de mesure dont une à Marche-en-Famenne où le capteur est placé sur le toit de la bibliothèque. Le capteur est relevé par la Province de Luxembourg une fois par semaine pendant toute la saison pollinique. Celle-ci commence avec la pollinisation du bouleau et se termine avec celle des graminées, soit de mi-mars à fin août.

Les données récoltées sont traitées par Sciensano qui publie l'information aérobiologique belge sur https://airallergy.sciensano.be.
Elles sont ensuite disponibles, assorties d'un commentaire, sur le site de la Province de Luxembourg (via Citoyens/Santé/Prévention santé/Thématiques Santé/Pollens) puis dans nos médias locaux qui relaient cette information. Les personnes allergiques peuvent ainsi prévenir l'apparition des symptômes dus à une exposition aux allergènes.



Plus d'infos ?
Province de Luxembourg - 084/310 503 - samilux@province.luxembourg.be

PROVINCE DE LUXEMBOURG

La version complète de la revue trimestrielle # Ça, c'est la Province ! est à découvrir via le site www.province.luxembourg.be

Un enfant, une transparente

C'est sous un beau ciel bleu que s'est déroulée, samedi 5 mars, l'opération « Un enfant, une transparente » aux ateliers communaux de Saint-Léger.
C'est en 2005, que ce pommier a été retrouvé à Gomery, depuis 15 ans des greffons sont réalisés en pépinière et chaque année à cette époque, ceux-ci sont offerts aux nouveaux-nés de la Commune.
Anne LÉGER du Parc Naturel de Gaume a donné des conseils techniques et pratiques aux parents qui sont restés à l'écoute de cette spécialiste.
Monique JACOB, échevine de l'environnement, a remis un diplôme à chaque enfant symbolisant cette action. L'importance pour le Collège communal, de réintroduire cette espèce et de sensibiliser les familles sur l'importance de ce patrimoine local. Une dynamique qui s'inscrit comme d'autres actions dans le cadre du plan MAYA.
C'est Jérémie MONHONVAL représentant de la bibliothèque "À Livre Ouvert", partenaire de cette action, qui a remis un bon cadeau à chaque enfant.
C'est dans une ambiance de convivialité que cette activité a eu lieu et que ces 20 couples sont repartis avec leur plan de transparente.
Merci au service travaux et à l'administration communale pour leur travail respectif !












L'école communale de Châtillon adopte un sentier

À Châtillon, des enfants s'engagent pour la Biodiversité !



Les élèves de la classe de première et deuxième primaire ont décidé de s'engager avec l'ASBL Tous à Pied dans un projet « Chemins au Naturel ». À travers ce projet, ils s'investissent en faveur de la biodiversité locale. Tout au long de l'année scolaire, ces enfants aménageront le « Chemins de l'étang de Châtillon » pour en faire un véritable coin de paradis pour la nature ! Semer des fleurs sauvages, planter des petits fruitiers et quelques plants de haies, réaliser de multiples petits aménagements accueillants pour notre petite faune, un beau et vaste programme.
Le 24 janvier dernier, les enfants ont signé, avec les représentants du Collège Communal, une Charte d'adoption qui formalisera leur engagement.

Initié en 2010 par Tous à Pied, association wallonne de promotion des chemins et sentiers et du développement de la culture de la marche utilitaire et de loisir, ce projet a déjà été mis en place dans une centaine d'écoles. Quelques 3500 élèves ont été sensibilisés aux enjeux de la biodiversité et aux rôles moins connus de refuges et de couloirs écologiques des chemins.
L'inauguration aura lieu en fin d'année scolaire : il est prévu une visite guidée par les enfants afin de présenter leur travail, les aménagements et les panneaux didactiques installés le long du chemin. Un bon moyen de sensibiliser un plus large public : parents, enseignants, voisins de l'école, élus communaux, … Et parce que les chemins et sentiers ce n'est pas qu'une question de mobilité !

Personnes de contact :
Pour Tous à Pied : Gaelle CASSOTH - 081/39.08.12 - www.tousapied.be - gaelle.cassoth@tousapied.be
Pour l'école : Anne-Sophie ROSMAN - 0494/78.73.90 - just.lou44@gmail.com



Salon des activités extrascolaires





Les stages dans votre commune durant l'été prochain

Pour des informations complémentaires et mises à jour régulières,
visitez le site de l'Accueil temps Libre Saint-Léger **www.sites.google.com/site/atlsaintleger**
ou la Page Facebook Accueil Temps Libre – Saint-Léger

âge des enfants	1er juillet	du 4 au 8 juillet	du 11 au 15 juillet	du 18 au 22 juillet	du 25 au 29 juillet	du 1 au 5 août	du 8 au 12 août		du 16 au 19 août		du 22 au 26 août
2,5 ans		Stage musique/yoga/nature (matins)	Stage musique/yoga/nature (matins)		Plaine "Le jardin"	Plaine "Le cirque"	Plaine "Le tour du monde"	Stage musique/yoga/nature (matins)	Stage musique/yoga/nature (matins)		
3 ans											
4 ans	Atelier girly										
5 ans		Stage musique/yoga/nature (après-midi)	Stage musique/yoga/nature (après-midi)	Plaine "Fort Beyard"	Plaine "Le Moyen Âge"	Plaine "Le cirque"		Stage musique/yoga/nature (après-midi)	Stage musique/yoga/nature (après-midi)	Stage Vélo/Roller (matins et/ou après-midis)	
6 ans											
7 ans							Stage yoga/nature				
8 ans											
9 ans											
10 ans			Stage "Journal Créatif, un ami pour la vie !"								
11 ans											
12 ans											
et + ...											

Atelier girly
1er juillet
(la journée)
4 - 12 ans

Renseignements-inscriptions :
Les plaisirs créatifs
christellemaesen@yahoo.fr
0471/60 67 36

Stages
éveil musical-yoga-nature
4-8 juillet / 11-15 juillet
8-12 août / 16-19 août
2,5-4 ans (9h-12h)
5-6 ans (14h-17h)

Renseignements-inscriptions :
Caroline Selves caroselves@gmail.com
0497/46 15 10

Journal Créatif,
un ami pour la vie !
11-15 juillet
10 ans et +
(journées)

Renseignements-inscriptions :
Atelier de l'Ermite
atelierdelermite@gmail.com

Stages Art'Ligue

Yoga/nature
8 - 12 août
7-12 ans
(journées)

Vélo / Roller
16 - 19 août
3-12 ans
(matins et/ou après-midis)

Renseignements- inscriptions :
www.ateliersartligue.be
ateliersartligue@gmail.com
063/21.80.81

Stages Nature

?
4 - 8 juillet
8-12 ans
(journées)

Les animaux
18 - 22 juillet
8-12 ans
(journées)

Les arbres
8 - 12 août
8-12 ans
(journées)

Renseignements-inscriptions : www.vitales-liances.be
Olivier Saussus olivier.saussus@vitales-liances.be 063/40 50 10

D'autres stages pourraient s'ajouter
N'hésitez pas à consulter le site de l'Accueil Temps Libre Saint-Léger
www.sites.google.com/site/atlsaintleger

Plaine de vacances été 2022



Les nouvelles de la consultation de l'ONE

L'ONE accueille les enfants dès 15 jours après la naissance, sur rendez-vous, les 2èmes et 4èmes mardis de chaque mois. Pour toute consultation ou tout conseil, notre médecin et notre infirmière se tiennent à votre disposition et écoute. Toutes les consultations et les activités proposées sont entièrement GRATUITES.

Les prochaines consultations :

12	26	Avril 2022	De 9h30 à 11h30 sur rendez-vous auprès de notre infirmière Mary-Line BOUCHE. Gsm : 0499/57 25 36
10	24	Mai 2022	
14	28	Juin 2022	
12	26	Juillet 2022	
9	23	Août 2022	
13	/	Septembre 2022	



Liste de nos autres activités : *uniquement sur réservation (attention : places limitées)*

Massage bébé	Dès la naissance jusqu'à 6 mois	Le mardi 19 avril 2022 de 10h00 à 11h00
Eveil musical	De 2 ans à 6 ans	Le mardi 03 mai 2022 de 17h00 à 18h00
Portage bébé (utilisation du foulard)	Dès la naissance jusque 6 mois	Le mercredi 04 mai 2022 de 9h30 à 11h30
Dépistage visuel	Dès 18 mois à 3 ans	Le mardi 07 juin 2022 de 10h00 à 12h00

Aucune extra-activité en juillet et août 2022

Au plaisir de vous y rencontrer dans nos locaux nouvellement réaménagés
L'équipe ONE de Saint-Léger.

ONE
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Excursion des aînés

Vous avez 60 ans et plus ?
Cette année, le **jeudi 9 juin**, c'est au parc Pairi Daiza que nous avons décidé de vous emmener !
Venez profiter d'un tour du monde (sans passeport) lors d'une journée dans le « *Meilleur Zoo d'Europe* ». Visitez les 5 continents à la rencontre de plus de 7000 animaux.





Pairi Daiza vous fera voyager *grâce aux bâtiments authentiques, aux nombreuses plantations, aux minéraux semi-précieux et bien sûr aux animaux.*
Plongez dans différents endroits de notre belle planète : Le Royaume du Milieu (la Chine), La Terre des Origines (Afrique), Le Royaume de Ganesha (Asie du Sud-Est), Cambron-Abbaye et Cambron sur mer (Europe), le Cap Austral (Australie), la Dernière Frontière (Colombie-Britannique) et la Terre du Froid (les Pôles).
Pandas géants, éléphants, ours blancs, rhinocéros, morses, gorilles, orangs-outans, poissons et oiseaux rares ... : plus de 700 espèces extraordinaires vous attendent dans des territoires uniques et authentiques. Un Jardin des Mondes à découvrir. Une expérience inoubliable !

Tenté par le voyage ? Inscrivez-vous auprès de la Commune au 063/23.92.94.

Pour quel prix ?

- **66 € pour les 60 ans et + vivant sur le territoire de la commune.**
- **132 €** pour toute personne **n'ayant pas 60 ans** et vivant sur le territoire de la commune.
- **132 €** pour toute personne ayant ou non 60 ans et vivant **hors commune**.

CHRONIQUE LEODEGARIENNE



Mai 2022

7/05/2022
Opération Be-Wapp
Rendez-vous aux ateliers communaux à 8h45.
Renseignements : Commune de Saint-Léger : 063/23.92.94

22/05/2022
Balade et visite du rucher école de Wachet – Dans le cadre de la quinzaine des abeilles
Départ de la balade au lac de Conchibois à 9h30.
Renseignements : Syndicat d'Initiative – 0471/66.96.18

29/05/2022
Visite du rucher du Paradis – Dans le cadre de la quinzaine des abeilles
Rendez-vous au rucher à 10h.
Visite sur inscription.
Renseignements et inscription : Syndicat d'Initiative – 0471/66.96.18

Juin 2022

9/06/2022
Excursion des aînés à Pairi Daiza
Plus de précisions à venir.
Renseignements et inscriptions : Commune de Saint-Léger : 063/23.92.94

25/06/2022
Ouverture de la saison estivale au lac de Conchibois
Baignade autorisée uniquement en présence d'un maître-nageur de 12h à 20h.
En dehors de ces horaires et sans maitre-nageur, la baignade est strictement interdite.
Horaire de la cafétéria :
Du lundi au jeudi de 12h à 21h
Du vendredi au dimanche de12h à 22h

Juillet 2022

1/07/2022
Balade d'été
Départ à 19h – plus de précisions à venir.
Renseignements : Syndicat d'Initiative – 0471/66.96.18

6-7-8/07/2022
Atelier de couture intergénérationnel.
À la salle des fêtes de Saint-Léger, de 14h à 17h.
30 € pour les 3 jours.
Renseignements et inscriptions : Ligue des Familles – Christine DOMINICY – 063/23.94.73 – 0494/49.45.87

8/07/2022
Balade d'été
Départ à 19h – plus de précisions à venir.
Renseignements : Syndicat d'Initiative – 0471/66.96.18

15/07/2022
Balade d'été
Départ à 19h – plus de précisions à venir.
Renseignements : Syndicat d'Initiative – 0471/66.96.18

22/07/2022
Balade d'été
Départ à 19h – plus de précisions à venir.
Renseignements : Syndicat d'Initiative – 0471/66.96.18

29/07/2022
Balade d'été
Départ à 19h – plus de précisions à venir.
Renseignements : Syndicat d'Initiative – 0471/66.96.18

Août 2022

28/08/2022
Fermeture de la saison estivale au lac de Conchibois

Septembre 2022

5/09/2022
Atelier tricot crochet – Que faire avec une boule de laine
Salle « Le Gaumais » à Saint-Léger
De 19h30 à 21h30 – 15 € pour les 4 séances ou 4 € la soirée
Renseignements et inscriptions : Ligue des Familles – Christine DOMINICY – 063/23.94.73 – 0494/49.45.87

Octobre 2022

3/10/2022
Atelier tricot crochet – Que faire avec une boule de laine
Salle « Le Gaumais » à Saint-Léger
De 19h30 à 21h30 – 15 € pour les 4 séances ou 4 € la soirée
Renseignements et inscriptions : Ligue des Familles – Christine DOMINICY – 063/23.94.73 – 0494/49.45.87

Novembre 2022

7/11/2022
Atelier tricot crochet – Que faire avec une boule de laine
Salle « Le Gaumais » à Saint-Léger
De 19h30 à 21h30 – 15 € pour les 4 séances ou 4 € la soirée
Renseignements et inscriptions : Ligue des Familles – Christine DOMINICY – 063/23.94.73 – 0494/49.45.87

Décembre 2022

5/12/2022
Atelier tricot crochet – Que faire avec une boule de laine
Salle « Le Gaumais » à Saint-Léger
De 19h30 à 21h30 – 15 € pour les 4 séances ou 4 € la soirée
Renseignements et inscriptions : Ligue des Familles – Christine DOMINICY – 063/23.94.73 – 0494/49.45.87

POUR PLUS D'ÉVÈNEMENTS SUR VOTRE COMMUNE, CONSULTEZ LA PAGE FACEBOOK « QUE FAIRE SUR LA COMMUNE DE SAINT-LÉGER »
Vous souhaitez davantage de visibilité pour votre événement ?
N'hésitez pas à envoyer vos infos à la Maison du Tourisme de Gaume (diffusion web et newsletter) : info@visitgaume.be – 063/39.31.00



Ma Cuisine 30
Créations PECHON
www.cuisinepechon.be
pechon.ma.cuisine@skynet.be

Ma Cuisine s.r.l. - Créations PECHON
Rue d'Arlon, 62 - B6747 SAINT-LEGER
Tél. : 063/24 00 34

Nous vous recevons uniquement sur rendez-vous pour l'élaboration d'un nouveau projet

Heures d'ouverture :
Lundi : 13h30 à 18h00 • Mardi : 10h00 à 18h00 • Mercredi : fermé
Jeudi et vendredi : 10h00 à 18h00
Samedi sur RENDEZ-VOUS • Dimanche : fermé

LÉ LYS
créations florales
David Blondelet
Rue du 5 septembre, 13
B-6747 Saint-Léger
+32 (0) 63 67 67 05

Heures d'ouverture
Du lundi au samedi
9h - 12h / 14h - 18h30
Dimanche 10h - 12h30
Fermé le lundi matin
et mercredi après-midi

Assurances Massem-Kemp Sprl
Agent lié de CBC Assurances
CBC
Rue de la Posterie 42
6700 Arlon
063/22 36 76
assuranceskemp@assur.cbc.be
FSMA 014408A

KÉVIN BILOCQ
TERRASSEMENT - NIVELLEMENT - AMÉNAGEMENT
+32 497 94 27 19
kevinbilocq@hotmail.com
Châtillon

COIFFURE Création
Fabiola Weiler
Spécialiste du cheveu et du cuir chevelu
Dames - Hommes
Enfants
Nous allons vous chercher et nous vous ramenons si vous le souhaitez lors de la prise de RDV.
+ Service à domicile
SALON CLIMATISÉ EN ÉTÉ
WIFI GRATUIT
- mercredi de 14h à 18h
- jeudi de 9h à 12h sur rdv
- vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 9h à 15h30

+ horaires spéciaux sur rendez-vous
063 21 76 41
0478 81 50 72
Rue du Pachy, 1
6747 CHATILLON

Optique Goffinet
Saint-Léger
Tél. 063/23 92 21
Heures d'ouverture :
Lundi de 14h à 19h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h
Egalement sur RDV

Editeur responsable : Alain Rongvaux, Bourgmestre de Saint-Léger – Réalisation sprl Regifo Edition – 5070 Fosses-la-Ville – Tél. 071/74.01.37 – Email : info@regifo.be - Votre conseiller en communication – Monsieur Roland CROSSET – Tél : 087 / 267 886